

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Taiga annonce la prolongation de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités

BURNABY, C.-B., le 27 août 2026 /CNW/ – Taiga Building Products Ltd. (« **Taiga** » ou la « **Société** ») (TSX : TBL) annonce que la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») a accepté l'avis d'intention de Taiga visant à lancer une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **OPR 2026** ») visant ses actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation alternatif canadien, renouvelant ainsi le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Taiga qui expire le 3 septembre 2026. Le 4 septembre 2026, Taiga pourra commencer à effectuer, de temps à autre, des rachats d'un maximum de 5 397 226 de ses 107 944 523 actions ordinaires en circulation au 21 août 2026, ce qui représente 5 % des actions ordinaires en circulation. Le nombre réel d'actions ordinaires rachetées sera déterminé par la Société. L'offre publique de rachat de 2026 prendra fin le 3 septembre 2027, ou plus tôt si Taiga a mené à bien ses rachats dans le cadre de cette offre.

Taiga estime que l'offre publique de rachat de 2026 est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires et constitue une utilisation souhaitable des fonds de la Société. Toutes les actions ordinaires acquises dans le cadre du programme de rachat de 2026 seront rachetées au cours du marché en vigueur, jusqu'à un maximum quotidien de 1 186 actions ordinaires, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations des six derniers mois civils complets, qui s'élève à 4 745 actions ordinaires, sous réserve de l'exemption relative aux achats en bloc, et seront annulées après leur rachat.

Le programme d'offre publique de rachat antérieur de Taiga a débuté le 4 septembre 2025 et prendra fin le 3 septembre 2026. Dans le cadre de ce programme, la Société a obtenu l'autorisation d'acheter jusqu'à 5 397 226 actions ordinaires. La Société n'a acheté aucune action ordinaire dans le cadre de ce programme par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (TSX) ou d'autres systèmes de négociation alternatifs canadiens.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2026, la Société a conclu un programme d'achat automatique d'actions (le « **PAAS** ») avec RBC Dominion Securities Inc. (« **RBC DS** ») afin de permettre des rachats lorsque la Société ne serait normalement pas autorisée à racheter des actions ordinaires en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction qu'elle s'est elle-même imposées. Dans le cadre du PAAS, la Société peut, sans y être tenue, donner instruction à RBC DS d'effectuer des achats conformément aux modalités du PAAS. Ces achats seront déterminés par RBC DS, à sa seule discrétion, en fonction des paramètres établis par la Société, des règles de la TSX, des lois sur les valeurs mobilières applicables et du PAAS. Tous les achats effectués dans le cadre du PAAS seront pris en compte dans le cadre de l'OPR 2026.

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des renseignements prospectifs fondés sur les attentes, les convictions, les hypothèses, les estimations et les prévisions actuelles concernant les activités de la Société ainsi que le secteur et les marchés dans lesquels elle évolue. Les renseignements prospectifs ne garantissent pas les résultats futurs et comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses difficiles à prévoir, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus. Les énoncés concernant les plans, les intentions ou les résultats potentiels de la Société relatifs à l'offre publique de rachat de 2026 constituent des renseignements prospectifs. Les investisseurs sont avertis que toute information prospective comporte des risques et des incertitudes, y compris les facteurs de risque identifiés de temps à autre dans les documents publics de la Société. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à l'information prospective, qui est soumise dans son intégralité à la présente mise en garde. Taiga ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour publiquement l'information prospective volontaire, sauf si la législation en matière de valeurs mobilières l'exige.

Pour plus d'informations concernant Taiga, veuillez communiquer avec :

Mark Schneidereit-Hsu
Directeur financier et vice-président, Finances et administration
Tél. : 604 438-1471
Courriel : mschneidereit@taigabuilding.com